

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **14 mai 2018**

Décision n° **CP-2018-2368**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 13 chemin du Siroux et cession, à titre onéreux, aux consorts Peyre

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 mai 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Rousseau, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Bret, Mme Frih, M. Vesco.

Commission permanente du 14 mai 2018**Décision n° CP-2018-2368**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 13 chemin du Siroux et cession, à titre onéreux, aux consorts Peyre**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 2 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.11 et 1.1.

Dans le cadre d'un projet de construction immobilière, la famille Peyre, propriétaire de la parcelle cadastrée AE 61 située 13 chemin du Siroux à Charbonnières le Bains, a chargé un géomètre de procéder à la division de cette parcelle. Les relevés du géomètre ont révélé une discordance entre la limite de fait et la limite cadastrale. En effet, le muret qui a été construit pour clôturer cette parcelle, se trouve hors de la limite d'acquisition de l'époque et est situé sur le domaine public métropolitain.

Afin de régulariser cet état de fait, les consorts Peyre ont sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement du domaine public de l'emprise qui jouxte la parcelle cadastrée AE 61 et qu'ils occupent actuellement sans titre.

Plusieurs réseaux appartenant à ENEDIS, Numéricâble, Eau du Grand Lyon, Gaz réseau distribution France GRDF, Orange H3, Grand Lyon (réseaux exploitant) ont été identifiés sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser. Leur dévoiement éventuel est entièrement à la charge des acquéreurs.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique.

Les acquéreurs ayant accepté les conditions de cession qui leur ont été proposées, un compromis a, d'ores et déjà, été établi.

Aux termes du compromis, l'emprise de terrain nu d'une superficie de 53 mètres carrés environ serait cédée pour un montant global de 3 000 €, conforme à l'estimation de France domaine, libre de toute location ou occupation. Tous les frais liés à cette cession sont à la charge des acquéreurs ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 22 janvier 2018, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain, d'une emprise d'une superficie de 53 mètres carrés environ, située 13 chemin du Siroux à Charbonnières les Bains.

2° - Approuve la cession aux consorts Peyre, pour un montant global de 3 000 €, de l'emprise d'une superficie de 53 mètres carrés environ, située 13 chemin du Siroux à Charbonnières les Bains.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O4367, le 22 janvier 2018 pour la somme de 935 000 € en dépenses.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 3 000 € en recettes - compte 775 - fonction 844,

- sortie du bien du patrimoine métropolitain : 3 000 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 - et en recettes - compte 2112 - fonction 01 - opération n° OP09O2754, écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2018.

.